

MAIRIE DE BIRAS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Décembre 2022

Le huit décembre deux mille vingt et deux, le conseil municipal a été convoqué pour le quinze décembre deux mille vingt-deux à 20h30, sous la présidence de Monsieur NADAL Jean-Michel, Maire.

Présents : NADAL Jean-Michel, MONRIBOT Jérôme, DANIEL Agnès, GADEAUD Pascal, CHAMPARNAUD Yohann, PINGOT Lionel, CHAUTRU Nathalie, LAVAUD Amélie, LUQUAIN Emilie, VILISQUES Jérôme, RIVIERE Jean-François

Représenté : CONSTANCEAU Julien (Pouvoir à Jean-Michel NADAL), DEVAUX Sandra (avec pouvoir à Nathalie CHAUTRU)

Absents :

Absents excusés : ROLLAND Aurélie, ADLER Benjamin

Secrétaire de séance : CHAMPARNAUD Yohann

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire rajoute à l'ordre du jour :

Actualisation de la convention relative au fonctionnement du RPI Biras/ Puy de Fourches et à la répartition des frais de fonctionnement

Ordre du jour : Comptes rendus réunions ; Renouvellement adhésion CDAS (Comité Départemental d'Action Sociale); Renouvellement des contrats statutaires CNP Assurances ; Actualisation de la convention relative au fonctionnement du RPI Biras/ Puy de Fourches et à la répartition des frais de fonctionnement ; Questions diverses.

PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION :

Après lecture, l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2022 est accepté à l'unanimité des membres présents.

Comptes rendus réunion :

SDE 24 :

Mme DANIEL Agnès indique qu'elle a participé à une réunion le 06 octobre 2022.

Un point sur les travaux a été fait : l'enfouissement des lignes au lieu dit « La côte » a été reporté à cause ENEDIS.

Syndicat SRB Dronne :

Mme DANIEL Agnès indique qu'elle a participé à la réunion qui a eu lieu le 29 septembre 2022 à Celles.

Lors de cette réunion, plusieurs sujets ont été abordés dont :

- Renouvellement du parc de matériel notamment l'achat d'un nouveau tracteur d'occasion d'une valeur d'environ 40 000 € TTC.
- Point sur les piègeurs de ragondins : Afin de lutter contre la prolifération des ragondins, le syndicat fédère un réseau de 90 piègeurs en leur fournissant les cages et appâts nécessaires au piégeage. Afin d'encourager l'adhésion des piègeurs à une association agréée, le Président propose de prendre en charge la cotisation d'adhésion dans la limite de 15 €/piégeurs / an ; de verser aux bénévoles hébergeant des congélateurs, la somme de 12.5 € par trimestre et de verser une prime pour chaque ragondin piégé de 4€ / capture pour l'année 2022-2023.

- **Eau cœur du Périgord**

Mme DANIEL Agnès indique qu'elle a participé à une réunion du comité syndical le 6 décembre 2022. Lors de cette réunion, il a été abordé le sujet du lissage tarifaire sur l'ensemble du territoire. Lors de la création du syndicat Eau Cœur du Périgord, il avait été constaté une importante disparité des tarifs à la fois part délégataire et part collectivité. Il a été décidé de mettre en œuvre le lissage tarifaire à horizon 2033 avec une stabilité des recettes à environ 6M € /an.

- **Syndicat SRB Dronne**

Mr GADEAUD Pascal indique qu'il a participé à une réunion le 13 décembre 2022.

Il a été procédé à l'élection d'un nouveau Vice-Président du fait de la démission de Mr LAGRENAUDIE.

Le projet d'aménagement de l'aire de camping-car de Bourdeilles a été validé : il y aura une plantation d'arbres de 1500 unités sur 3 ans.

- Mr NADAL Jean-Michel indique au conseil municipal qu'il a rencontré Mr SAVIGNAC, d'Enedis, le jeudi 15 décembre 2022. Lors de ce rendez-vous, un point a été fait que sur un poste électrique situé à la fouillarge qui était non recouvert. Les poteaux ne sont pas en place et les transformateurs sont non descendus, mais le réseau est en fonction. Les travaux vont être fait rapidement.

Les poteaux qui vont du carrefour de Bourliou aux Richardoux sont enlevés par le SDE24 pour faire suite à l'enfouissement des lignes.

⊗ **1 - Renouvellement adhésion CDAS (Comité Départemental d'Action Sociale)**

Mr le Maire informe le conseil municipal de la création en date du 25 février 1992 d'un Comité Départemental d'Action Sociale de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du Centre de Gestion. Les objectifs de ce comité sont d'améliorer les conditions de vie matérielles et morales des agents et de leurs familles. Il demande au conseil municipal de renouveler l'adhésion au CDAS.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité

⊗ **2 – Renouvellement Assurance Statutaire du Personnel**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les contrats d'assurances relatifs à la protection sociale des agents qui permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge arrivent à terme au 31 décembre 2022.

Après avoir pris connaissance des contrats adressés par CNP Assurances pour l'année 2023, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ces derniers.

⊗ **3 – Actualisation de la convention relative au fonctionnement du RPI Biras/ Puy de Fourches et à la répartition des frais de fonctionnement**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune historique de Sencenac Puy-de-Fourches est en regroupement pédagogique avec la commune de Biras.

La convention relative aux conditions de fonctionnement du RPI et à la répartition des frais annuels de fonctionnement historiquement conclue entre les communes de Sencenac-Puy-de-Fourches et de Biras, doit être actualisée avec la commune nouvelle de Brantôme-en-Périgord.

Il convient ainsi de conclure une nouvelle convention pour le fonctionnement du RPI et la répartition des frais entre les communes de Biras et Brantôme-en-Périgord.

Il est proposé que la répartition des frais de fonctionnement de l'école et de la cantine scolaire se fasse en prorata du nombre d'élèves, que les frais d'accueil d'enfants hors des deux communes soient pris en charge par la collectivité qui reçoit et que les frais de transports scolaires soient répartis à raison de 2/3 pour la commune de Biras et d'1/3 pour la commune de Brantôme-en-Périgord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide ladite convention et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention et l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier

Mr MONRIBOT Jérôme donne les chiffres du calcul de la péréquation du RPI Biras-Puy de Fourches. Le coût par enfant sur l'école de Biras est 2 250 € (école, cantine et transports scolaires).

Le coût par enfant sur l'école de Puy de Fourches est de 2 300 €.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que le Conseil Départemental a envoyé des courriers pour des subventions à percevoir :

- 2 265 € correspondant à 20 % de la demande de subvention pour le changement des menuiseries

Mr CHAMPARNAUD Yohann fait un point sur les logements :

- Mme LAMOTTE (locataire du logement à l'école) est partie au 15 décembre. L'état des lieux indique qu'il y a quelques travaux à effectuer avant de relouer (VMC – changement de quelques portes intérieures – isolation).

Mr GADEAUD Pascal fait le bilan de l'exposition peinture présente à la salle des fêtes au mois de novembre : 92 visiteurs – 50 enfants de l'école et périscolaire ; 8 tableaux vendus.

Mr VILISQUE Jérôme fait un point sur la réunion d'information organisée pour l'adressage, le 07 décembre 2022. 17 personnes étaient présentes.

Les poteaux sont arrivés et les panneaux sont en commande. L'entreprise Signature doit faire passer la maquette.

Mr le Maire indique au conseil municipal qu'il a participé à une réunion le 24 novembre 2022 à la Préfecture relative au lancement du processus de concertation dans le cadre de la création de nouvelles gendarmeries (200 nouvelles gendarmeries sur le territoire national).

Mr le Maire indique qu'il a participé à une réunion à la salle des fêtes de Nontron avec Mr Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet de la Dordogne, Mr Cubertafon, Député de la Dordogne, et Mr Benoît ELLEBOODE, Directeur Général de l'ARS, le 17 novembre 2022. Les thèmes étaient l'accès aux médecins traitants ; la continuité des soins d'urgence ; l'attractivité du territoire pour les métiers de la santé et la prévention santé.

Mr le Maire indique que la commune de Biras bénéficie d'un dispositif de soutien inflation. C'est une compensation offerte aux collectivités qui ont vu leurs charges augmenter en 2022 du fait de l'inflation. La commune peut obtenir un acompte de 30 % en 2022.

Mr le Maire indique que dans le cadre de l'enquête publique, qui se déroule du vendredi 09 décembre 2022 au 12 janvier 2023 sur le territoire de la communauté de communes Dronne et Belle pour la modification du PLUi, le commissaire enquêteur sera présent sur Biras le 19 décembre 2022.

Mr le Maire informe le conseil municipal que Gwendoline Villatte part de la commune de Biras et qu'un moment est organisé pour la remercier le vendredi 16 décembre.

Mr le Maire a organisé une réunion avec Vanina Bonnet et les différents bénévoles pour mettre en place l'aide aux devoirs à partir de Janvier 2023. L'activité reprendra de 16h30 à 17h45, du CP au CM2 tous les jeudis pendant la période scolaire.

Fin de séance : 22h45

Vu par Nous, Maire de la commune de Biras

Pour être affiché le 18 janvier 2023

A la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des collectivités Territoriales